Ville de
La Rochette

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2017

Etaient présents :

M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Patrick PICARD, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Morgan EVENAT, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, Mme Anna OLLIVIER.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Jean-Louis BIANCO a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI.
Mme Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ.
M. Olivier TOURNAFOND a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD.
M. Jérôme AGISSON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LAFAYE.

Excusée :
Mme Françoise PARDO.

Absents :
M. Florent REGUILLO-LARA, Mme Dominique STOLTZ,
Mme Zahra CHARRIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel et demande à Monsieur Alain SARTORI d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

DECISIONS MUNICIPALES :

*** N°17-2016 portant contrats d'assurances « multirisques dommages aux biens» pour la ville de La Rochette pour l'année 2017**
Le 12 décembre 2016, le Maire de la commune de LA ROCHETTE, a décidé :
Article 1 : de signer avec la Société d'Assurance Mutuelle MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT Cedex 9, un contrat collectivité locale pour l'année 2017 :
- Contrat RAQVAM Collectivités locales : Assurances Multirisques Dommages aux biens : patrimoine immobilier, patrimoine mobilier, multirisques informatique valeur à neuf, responsabilité civile, défense, protection juridique, recours, protection fonctionnelle, crèche, ALSH, voyages et séjours annuels, cantine, périscolaire, temps d'activités périscolaires soit 22 856,34 HT ou **24 902,34 € TTC.**

Article 2 : les dépenses correspondantes à ce contrat seront réglées par mandat administratif sur présentation de factures et seront inscrites à l'article 6161, chapitre 011 du budget 2017.
Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.
Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
Ampliation en sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine,
- La Société d'assurance MAIF.

*** N°18-2016 portant contrat d'assurance « flotte automobile » pour la ville de La Rochette pour l'année 2017**
Le 12 décembre 2016, le Maire de la commune de LA ROCHETTE, a décidé :

Article 1 : de signer avec la Société d'Assurance Mutuelle MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT Cedex 9, un contrat collectivité locale pour l'année 2017 :
Contrat VAM Collectivités locales : Assurances Véhicules A Moteur soit 4 031,68 HT ou **4 980,27 € TTC.**
Article 2 : les dépenses correspondantes à ces contrats seront réglées par mandat administratif sur présentation de factures et seront inscrites à l'article 6161, chapitre 011 du budget 2017.
Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.
Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine,
- La Société d'assurance MAIF.
-

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'approbation d'un projet de réfection du chemin de Brolles et demande de subvention à Monsieur le Député, Jean-Claude Mignon, dans le cadre de la réserve parlementaire. L'assemblée accepte l'ajout de ce point à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 avec l'observation suivante :

- Concernant le point n°1 du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2016, il convient de lire : « *Monsieur Lafaye* souhaiterait savoir si une taxe sur la GEMAPI est en discussion et envisagée par la CAMVS pour l'année 2017. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : ACOMPTE VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS - Année 2017
Rapporteur : Monsieur Bernard Watremez, Adjoint au Maire

- ***VOTE, à l'unanimité,*** pour l'année 2017 et par anticipation les subventions suivantes :

- 21 500 € pour l'Association Sportive Rochettoise
- 6 500 € pour l'Amicale des employés de la ville de La Rochette ;

- ***DIT*** que cette dépense, soit 28 000 €, sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2017.

POINT N°2 : CONVENTION D'OBJECTIFS – ANNEE 2017 – Signature avec l'Association Sportive Rochettoise (ASR)
Rapporteur : Monsieur Bernard Watremez, Adjoint au Maire

- ***AUTORISE, à l'unanimité,*** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association Sportive Rochettoise pour l'année 2017 compte tenu que le montant de la subvention qui lui sera allouée, sera supérieure à 23 000 euros, dans le cadre du fonctionnement de son activité *(subvention estimée par rapport au budget primitif 2016) ;*
- ***DIT*** que cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2017.

POINT N°3 : EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE DE SEJOUR 2016 APPLIQUEE AU CAMPING « LA BELLE ETOILE »
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***ACCORDE, à l'unanimité***, à titre exceptionnel et au regard des dommages subis par le camping « La Belle Etoile » lors des dernières inondations, une exonération partielle, à hauteur de 50%, de la taxe de séjour pour l'année 2016.
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à lever, auprès du camping « La Belle Etoile », la taxe de séjour d'un montant de 3 911,25 euros pour l'année 2016.

POINT N°4 : TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***S'OPPOSE, à l'unanimité,*** à un transfert de la levée de la taxe de séjour vers la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;
- ***DECIDE*** de poursuivre la levée de la taxe de séjour au niveau communal ;
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la levée de la taxe de séjour sur le territoire communal.

POINT N°5 : RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS - Année 2016
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***PREND ACTE, à l'unanimité,*** du rapport récapitulatif concernant l'année 2016 sur l'exécution des marchés soldés ou en cours d'exécution ;
- ***DIT*** que le rapport susvisé est joint en annexe à la présente délibération.

POINT N°6 : **SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - Surtaxe au m^3 d'eau – année 2017**
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***FIXE, à l'unanimité,*** à compter du 1er février 2017 le montant de la surtaxe applicable au m^3 d'eau consommée à **0,615 € HT**.

POINT N°7 : ACTION RETENUE POUR LA COMMUNE DE LA ROCHETTE AU TITRE DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID)
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***VALIDE, à l'unanimité,*** l'inscription de l'action relative au projet d'agrandissement du restaurant scolaire de la commune de La Rochette au titre du Contrat Intercommunal de Développement ;
- ***VALIDE*** le principe de signature d'une convention de réalisation pour cette action dont la commune est maître d'ouvrage ;
- ***AUTORISE*** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

POINT N°8 : APPROBATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2017 (DETR)
Rapporteur : Monsieur Pierson, Adjoint au Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans la cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2017 ;
- ***DECIDE*** de programmer les opérations d'investissements suivantes :
  - **A1 – Bâtiments scolaire du 1er degré**
    - Travaux d'agrandissement des écoles Matisse et Sisley
  - **D2 – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales**
    - Travaux d'aménagement des cimetières
  - **C1 – Projet de développement local économique, touristique, social et environnemental**
    - Réhabilitation de l'allée Royale

OPERATIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

Opérations	Montants H.T	Taux maximum	Subventions
- **A1 – Bâtiments scolaires du 1er degré** Agrandissement des écoles Sisley et Matisse			
- travaux agrandissement écoles **- Maitrise d'œuvre** **- Contrôle technique** **- SPS**	564 300.00 39 055.00 8 230.00 3 800.00	**50%** **50 %** **50 %** **50 %**	**282 150.00** **19 527.50** **4 115.00** **1 900.00**
Total A1	**615 385.00**	**50%**	**307 692.50**
- **D2 – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales** Travaux d'aménagement du cimetière			
- création de 2 columbariums **- installation de 4 cave-urnes**	**4 071.50** **1 316.67**	**60%** **60%**	**2 442.90** **790.00**
Total D2	**5 388.17**	**60 %**	**3 232.90**
- **C1 – Projet de développement local, touristique, social et environnemental** Réhabilitation de l'allée Royale			
Dégagement de gabarit, abattage d'arbres, débroussaillage	**19 965.00**	**40 %**	**7 986.00**

- ***Resterait à la charge de la commune : 449 974.40€ du montant TTC***

- ***DIT*** que le démarrage de ces opérations ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la déclaration du caractère complet des dossiers des services préfectoraux tel que le prévoit la circulaire préfectorale ;
- ***AUTORISE*** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- ***DIT*** que ces opérations seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2017.

POINT N°9 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR LIEE A L'AVANCEMENT DE GRADE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de créer un poste à temps complet au grade de rédacteur.
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er février 2017 :
- Filière : Administrative,
- Cadre d'emploi : Rédacteurs,
- Grade : Rédacteur,
  - Ancien effectif : 1
  - Nouvel effectif : 2

POINT N°10 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN LIEE A L'AVANCEMENT DE GRADE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de créer un poste à temps complet au grade de technicien.
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er février 2017 :
- Filière : Technique,
- Cadre d'emploi : Techniciens,
- Grade : Technicien,
  - Ancien effectif : 0
  - Nouvel effectif : 1

POINT N°11 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE LA ROCHETTE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le règlement intérieur modifié du personnel de la commune de La Rochette.

POINT N°12 : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE DES AGENTS
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***MODIFIE, à l'unanimité,*** la participation employeur couvrant le risque « prévoyance » de 5 euros brut par agent à 5,50 euros brut à compter du 1er janvier 2017.

POINT N°13 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8 DU 14/09/2016 PORTANT APPROBATION DE L'ALIENATION DE LA PARCELLE CADASTREE N°AK 125 SISE 41 ALLEE DU BOIS COULANT - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE REALISER L'OPERATION
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Bonnardel, Adjoint au Maire

- ***EMET, à l'unanimité,*** un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée n°AK 125 à Monsieur Philippe ELAN domicilié 41 allée du Bois Coulant ;
- ***FIXE*** le prix de vente de la parcelle n°AK 125 à un montant de 500,00 € ;
- ***DIT*** que les frais de géomètre et de notaire, droits, honoraires et/ou commissions seront supportés par les acquéreurs en sus du prix ;
- ***DÉSIGNE*** Maître AUBRY, notaire à Melun, à l'effet d'assister la commune à la rédaction des actes notariés correspondant ;
- ***AUTORISE*** le Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation dans les conditions de prix fixés et de signer tous les documents nécessaires.

POINT N°14 : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***S'OPPOSE, à l'unanimité,*** au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, lors de la première échéance prévue par la loi ALUR, soit au 27 mars 2017.

- ***AUTORISE*** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°15 : MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU » ALERTANT DE LA DEGRADATION DE LA PROPRETE EN FORET
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ADOPTEE A L'UNANIMITE

POINT N°16 : APPROBATION D'UN PROJET DE REFECTION DU CHEMIN DE BROLLES ET DEMANDE DE SUBVENTION A MONSIEUR LE DEPUTE, JEAN-CLAUDE MIGNON, DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le projet d'investissement relatif à la réfection totale du chemin de Brolles sis à La Rochette ;
- ***SOLLICITE*** auprès de Monsieur le Député, Jean-Claude MIGNON, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour mener ledit projet ;
- ***DIT*** que le plan de financement envisagé est le suivant :

Plan de financement envisagé

Opérations	Montants H.T.	Taux maximum de la subvention	Subvention pouvant être attribuée par Monsieur le Député
- **Réfection chemin de Brolles**	**30 435,00 €**	**50%**	**15 217,50 €**

Resterait à la charge de la commune 15 217,50 € HT soit 18 261,00 € TTC.
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS GENERALES

* **Du samedi 21 janvier au dimanche 29 janvier** : exposition photos « rencontres animalières en forêt de Fontainebleau » de Yannick Dagneau, à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
* **Samedi 4 mars à 14h** : café littéraire « journée de la femme », à la bibliothèque.
* **Dimanche 5 mars à 12h** : déjeuner annuel des seniors au complexe culturel et sportif René-Tabourot.
* **Samedi 11 et dimanche 12 mars** : 34ème salon des arts et de la gastronomie au complexe culturel et sportif René-Tabourot.
* **Du 25 mars au 8 avril** : exposition « l'église du village Notre Dame de la Visitation » des Amis de l'Histoire de La Rochette, à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
* **Dimanche 23 avril** : 1er tour des élections présidentielles, au Mille Clubs.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20H47